

Avenue de l'Ursuya
64250 CAMBO-LES-BAINS



DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Articles L.512-7 et suivants du Code de l'Environnement

CERFA n°15679*04

Département des Pyrénées-Atlantiques
Communes de Saint-Esteben et Ayherre (64)

INSTALLATION DE VALORISATION ET DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES

Version d'octobre 2022

Affaire n° 20-005

PJ19 – NOTICE D'IMPACT



Dossier réalisé par :

BUREAU D'ETUDES EN ENVIRONNEMENT

Cabinet Nicolas Nouger

Membre du Groupement Professionnel OPHITE – Adhérent Afite
26 rue d'Espagne – 64100 BAYONNE

☎ 05 59 46 10 85 / contact@cabinetnouger.com /

www.cabinetnouger.com

EVOLUTIONS DU DOCUMENT

N° d'affaire : 20-005		Nom du fichier : PJ19-Notice_Impact_SCS_Ayherre_2207d.doc	
	Prénom, Nom	Fonction	Société
Rédigé par :	Sabine CARRIQUE	Chargée d'études	Cabinet NOUGER
	Julie CASTERA-NIN	Chargée d'études	
	Nicolas NOUGER	Responsable du bureau d'études	
Vérifié par :	Nicolas NOUGER	Responsable du bureau d'études	DURRUTY
	Hugo-Luc MAILLOS	Chargé de mission environnement et ICPE	
	Marion SOUBIROU	Chargé de mission environnement et ICPE	
	Nicolas DELUS	Responsable d'exploitation	

Historique des modifications			
Nom fichier	Date	Modifications	Rédacteur/Vérificateurs
	02/2020	Création du document	Sabine CARRIQUE / Nicolas NOUGER
	07/2020	Modification suite à la relecture client	Sabine CARRIQUE / Nicolas NOUGER
PJ18-Notice_Impact_SCS_Ayherre_2106d.docx.doc	25/06/2021	Modification suite à la relecture client	Sabine CARRIQUE / Nicolas NOUGER
PJ19-Notice_Impact_SCS_Ayherre_2207d.doc	11/2021	Modification suite à la relecture client	Sabine CARRIQUE / Nicolas NOUGER

SOMMAIRE

1 - CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE	1
1.1 Contexte géologique	1
1.2 Contexte hydrographique	3
1.2.1 Contexte local	3
1.2.2 Contexte hydrographique du site	4
1.2.3 Qualité des eaux superficielles	4
1.3 Contexte hydrogéologique	6
1.3.1 Contexte général	6
1.3.2 Milieu naturel	9
1.3.3 Synthèse des enjeux relatifs à l'eau	12
2 - NOTICE D'IMPACT	13

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : extrait de la carte géologique d'Iholdy (source : infoterre, BRGM)	1
Figure 2 : coupes géologiques	2
Figure 3 : bassin versant de la Joyeuse (Aran)	3
Figure 4 : réseau hydrographique local (source : www.geoportail.gouv.fr)	5
Figure 5 : extension des aquifères superficiels et captifs du bassin de l'Adour (Atlas de l'eau du Bassin de l'Adour, 2011)	6
Figure 6 : aléa de remontée de nappe (www.georisques.gouv.fr)	7
Figure 7 : carte de localisation des ouvrages d'eau potable recensés par l'ARS-UD64 dans un rayon de 2 km	8
Figure 8 : localisation des ZNIEFF (source : Sigena)	10
Figure 9 : localisation des sites Natura 2000 (source : INPN)	11
Figure 10 : schéma du dispositif de gestion des eaux de la zone ISDI (Est)	16
Figure 11 : carte de localisation des points de mesure de bruit et de retombées de poussières	19

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : impacts – mesures d'évitement et réduction, voire de compensation	13
Tableau 2 : estimation du trafic routier	21
Tableau 3 : estimation du trafic routier avec et sans le double frêt	21

1 - CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE

1.1 Contexte géologique

Source : carte géologique de la France, feuille d'Iholdy n°1027 au 1/25000

Les massifs paléozoïques inférieurs du Pays Basque se répartissent en trois grands ensembles :

- ✓ Les massifs occidentaux de la Rhune et de Cinco Villas, qui sont le prolongement des Pyrénées basco-cantabriques,
- ✓ Un promontoire central composé des massifs des Aldudes, du Baïgoura et l'Ursuya,
- ✓ Les massifs orientaux de Mendibelza et d'Igounce, qui assurent la transition avec la haute chaîne primaire des Pyrénées sous le massif de la Pierre-Saint-Martin.

Cette configuration complexe est héritée de phénomènes tectoniques importants avec la mise en place de grands chevauchements soulignant les jeux décrochants des structures profondes.

La feuille d'Iholdy couvre deux ensembles structuraux bien distincts : à l'Est, une zone dite pyrénéenne, à l'Ouest une zone dite basque. Une zone à transition sensiblement Nord-Sud assure la transition entre ces deux ensembles. Les terrains du projet font partie de ce secteur transitoire.

Sur le site actuel de la Société des Carrières de Sare, une veine pegmatitique très riche en fedlspaths, notée « P » sur la carte géologique est affleurante. Cette veine est enserrée localement entre des formations (gneiss) datant du Cambrien (k-o₂) et les flyschs du Turonien (c₂₋₃). Ces formations sont situées à la limite occidentale de la gouttière de Bonloc, qui correspond à un pli couché composé de sédiments datant du Crétacé.

Les pegmatites (roches magmatiques) sont extraites par l'exploitant sur la carrière attenante à l'Ouest du site de stockage.

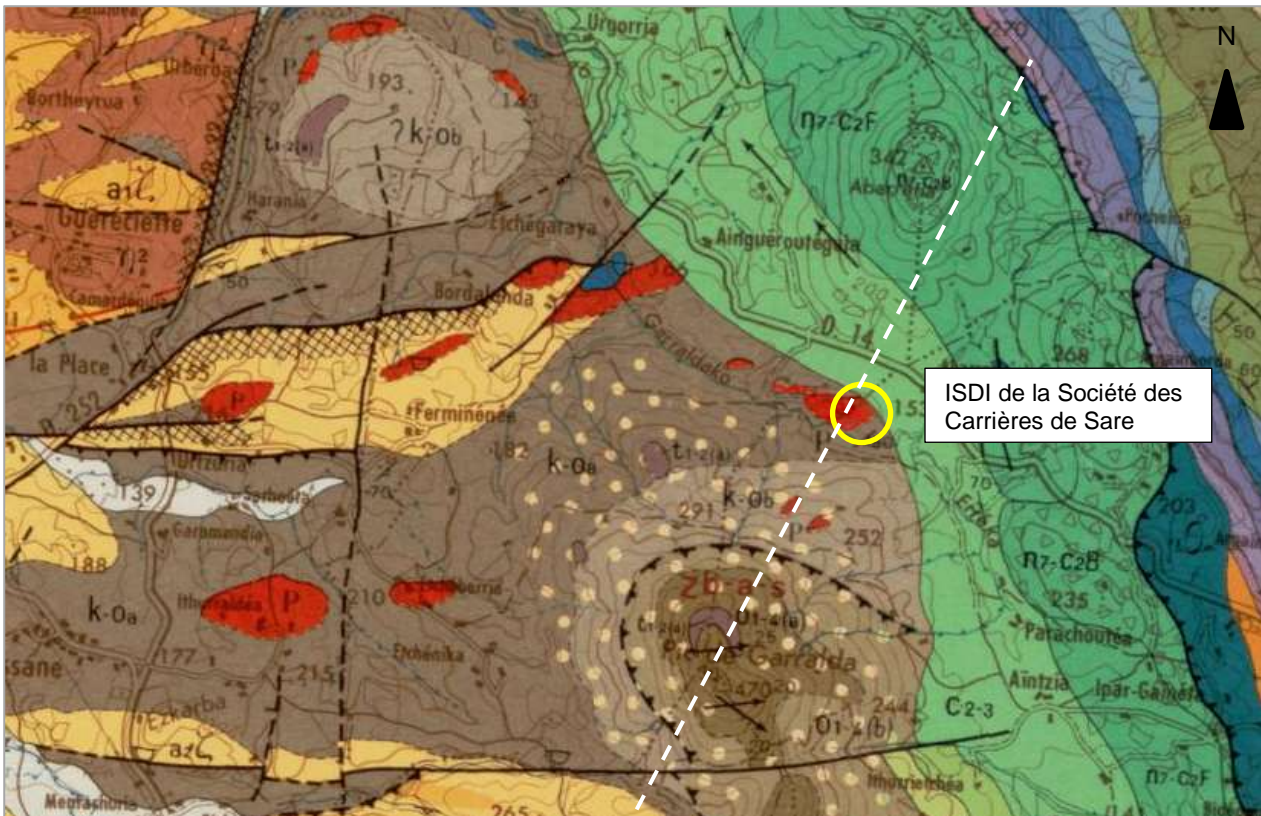


Figure 1 : extrait de la carte géologique d'Iholdy (source : infoterre, BRGM)

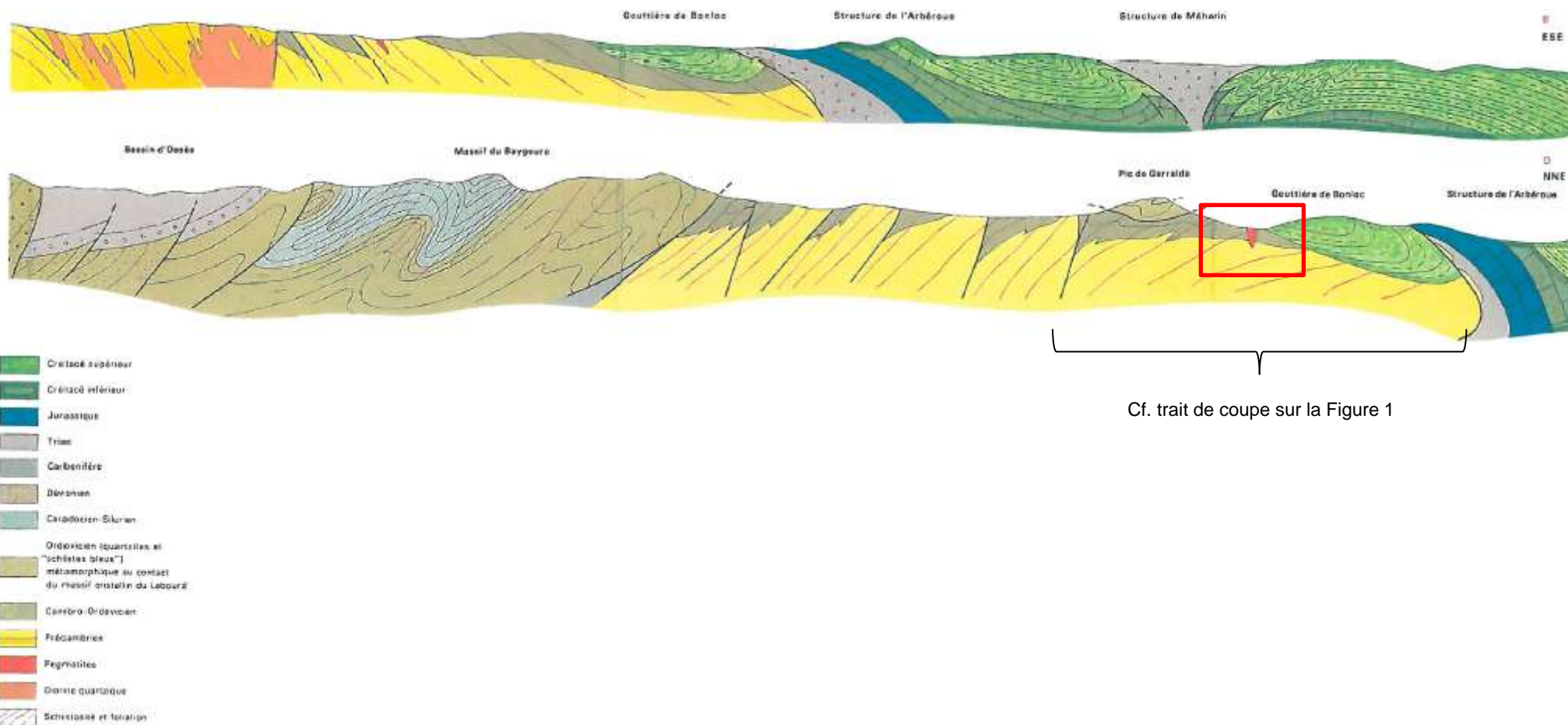


Figure 2 : coupes géologiques

1.2 Contexte hydrographique

1.2.1 Contexte local

Les communes de Saint-Esteben et Ayherre appartiennent au bassin versant de l'Adour. Le réseau hydrographique est localement constitué de la Joyeuse (ou Aran) et de la Bidouze.

Le ruisseau de Garralda qui s'écoule au Sud de l'installation de stockage rejoint la Joyeuse, 5 km plus à l'Ouest à hauteur de la commune de Bonloc. La Joyeuse rejoint ensuite l'Adour sur la commune d'Urt.

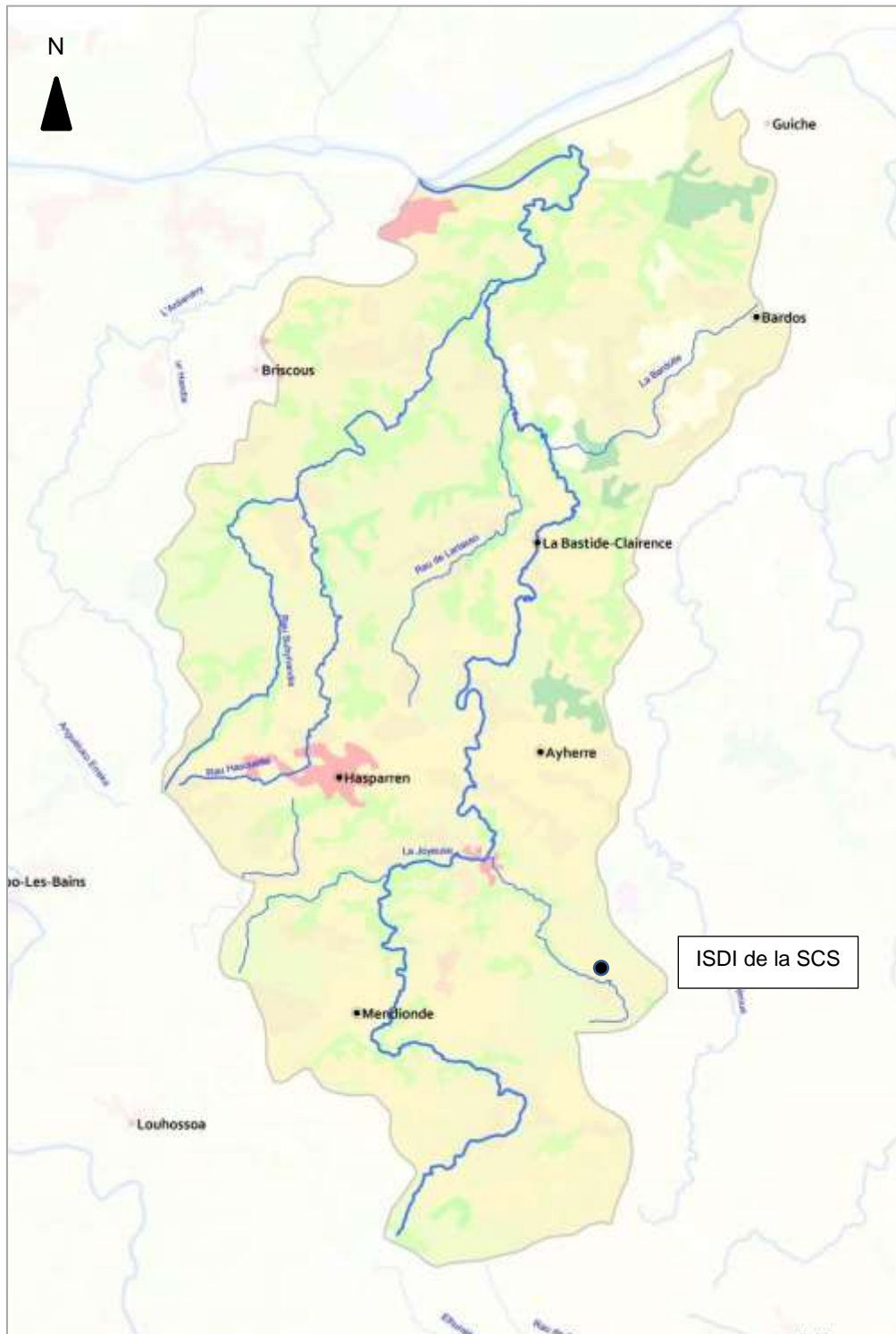


Figure 3 : bassin versant de la Joyeuse (Aran)

La Joyeuse est recensée en tant que masse d'eau superficielle d'après les données du SIEAG.

Comme indiqué au chapitre 1.3 de la PJ n°12, la qualité de ce cours d'eau est qualifiée de « bonne » sur les aspects « écologique » et « chimique ».

Le ruisseau de Garralda n'est quant à lui pas recensé en tant que masse d'eau.

1.2.2 Contexte hydrographique du site

Aucun fossé naturel n'a été recensé au sein de l'emprise du projet. En revanche, un cours d'eau, dénommé « Garraldako erreka » noté comme permanent sur la carte de l'IGN, s'écoule au plus près, à une trentaine de mètres au Sud de l'établissement (cf. plan des abords en PJ n°2 et plan d'ensemble en PJ n°3).

Ce ruisseau prend naissance au Pic de Garralda au niveau de plusieurs résurgences en limite des formations de schistes et quartzites.

Au droit du site, le ruisseau de Garralda présente un lit encaissé de près de 2 m par rapport aux terrains voisins.

En l'absence d'alluvions et de nappes souterraines dans le secteur, ce ruisseau est alimenté principalement par les précipitations directes et les ruissellements de surface, qui suivent la topographie (cf. Figure 4 en page suivante).

1.2.3 Qualité des eaux superficielles

La Société des Carrières de Sare procédera après obtention de l'arrêté préfectoral à un prélèvement sur le ruisseau de Garralda, en aval du site en complément du prélèvement au point de rejet du bassin de décantation afin de suivre la qualité des eaux du ruisseau.

Les paramètres pris pour référence seront les paramètres suivants : température, conductivité, pH, DCO, MES, hydrocarbures totaux.

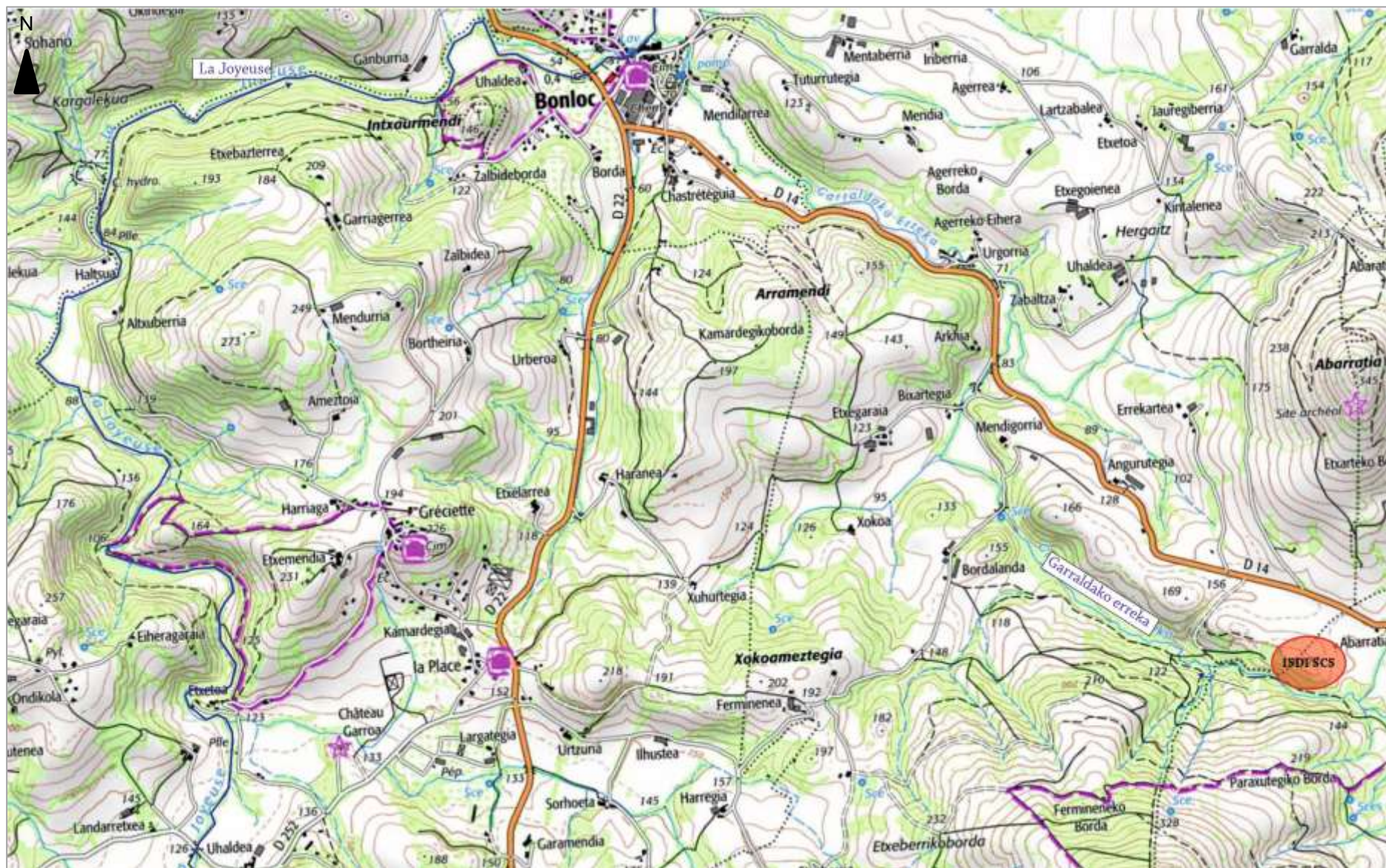


Figure 4 : réseau hydrographique local (source : www.geoportail.gouv.fr)

1.3 Contexte hydrogéologique

Source : Carte géologique de la France, feuille d'Iholdy n°1027 au 1/25000
Agence Régionale de la Santé (ARS)

1.3.1 Contexte général

L'installation de stockage de déchets inertes est située dans le bassin de l'Adour. Ce dernier comprend de nombreuses nappes souterraines principalement localisées dans la partie Nord du bassin. Les terrains plissés renferment des nappes plus localisées, de moindre extension et moins productives.

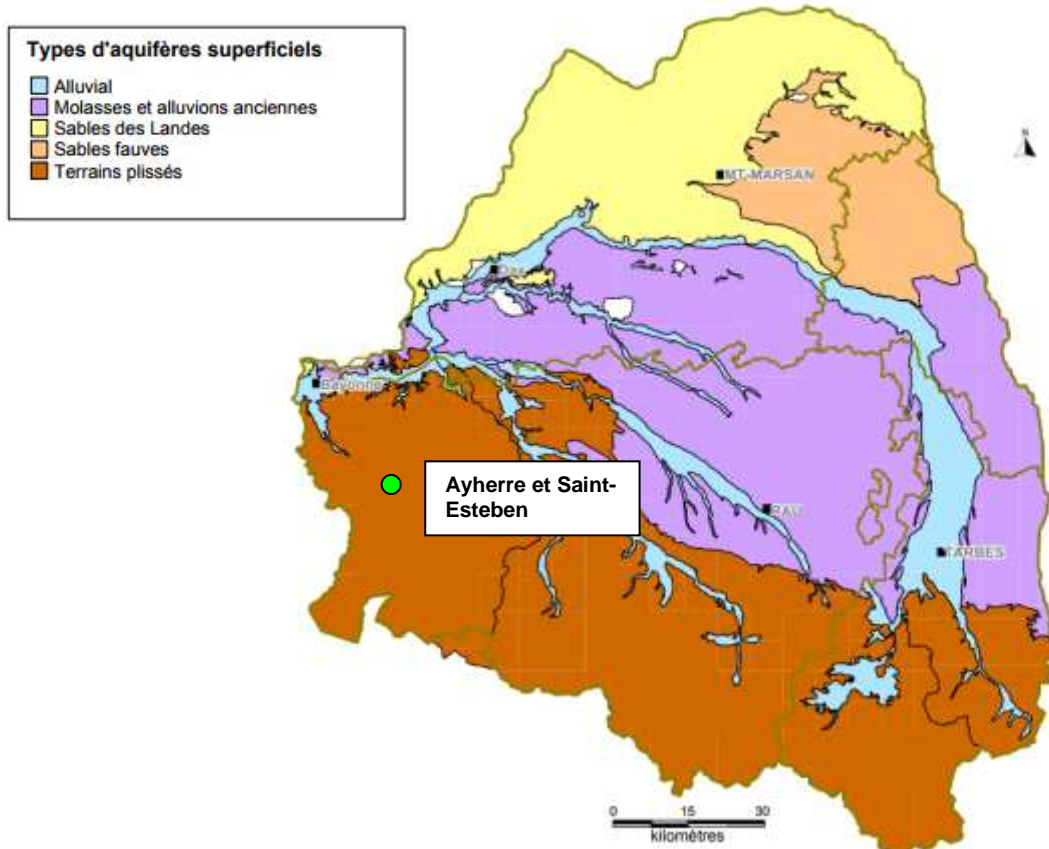


Figure 5 : extension des aquifères superficiels et captifs du bassin de l'Adour
(Atlas de l'eau du Bassin de l'Adour, 2011)

L'entité hydrogéologique concernée par l'ISDI est référencée sous le nom « Terrains plissés du bassin versant de la Nive, Nivelle et Bidouze ».

Le secteur de Saint-Esteben/Ayherre a mis en évidence plusieurs aquifères contenus dans :

- ✓ Aquifère du santonien et coniacien, formé d'alternance de marnes et de calcaires, appelés flyschs,
- ✓ Aquifère de l'albo-aptien ou calcaires de l'urgonien et calcaires à mélobiésées (capté par le syndicat AEP de l'Arbéroue),
- ✓ Aquifère des calcaires du kimméridgien.

Aucun de ces aquifères ou formations géologiques ne sont concernés par le périmètre de l'ISDI.

1.3.1.1 Contexte hydrogéologique du site

Du fait du faible développement des alluvions sur la feuille d'Iholdy, les nappes superficielles sont inexistantes. Les autres formations sont intensément disloquées ; il n'y a pas, de ce fait, de niveaux aquifères liés à un horizon géologique déterminé.

Les formations cambriennes et précambriennes constituées de roches métamorphiques sont par définition très peu perméables.

La quasi-totalité des eaux utilisables provient des sources liées aux infiltrations dans les fissures. La qualité des eaux souterraines et les caractéristiques des sources varient avec la nature des terrains traversés.

Au voisinage du site, les eaux sont en règle générale de bonne qualité. Elles sont contenues dans les arènes superficielles ou dans les fissures. Le débit de ces sources est généralement très faible.

Aussi, comme illustré sur la carte suivante (cf. Figure 6), le site de stockage ne présente pas de sensibilité de remontées de nappe.

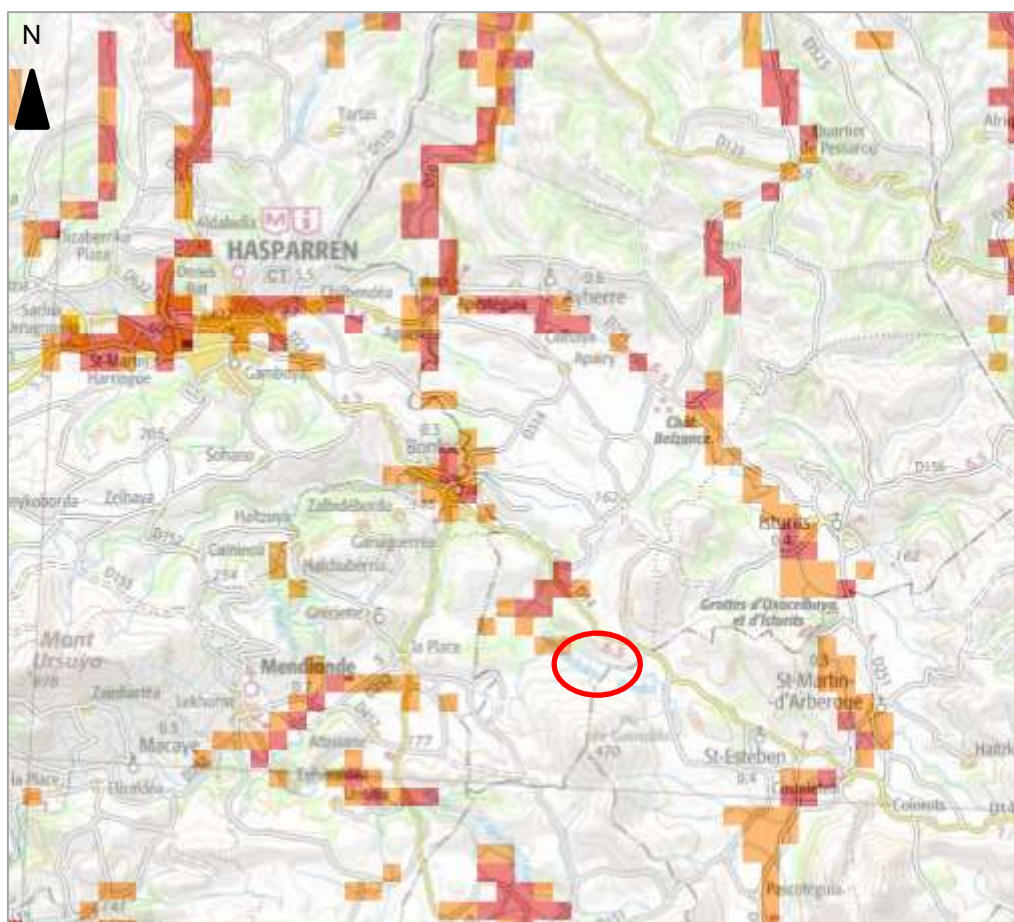


Figure 6 : aléa de remontée de nappe (www.georisques.gouv.fr)

1.3.1.2 Recensement des ouvrages

La consultation de la base de données du BRGM (<http://infoterre.brgm.fr>) a permis de recenser plusieurs ouvrages de prélèvement d'eau dans un rayon de 5 km autour du site.

La commune de Saint-Esteben possède un captage d'eau potable au lieu-dit « Uhaldegaraya », à 4 km en amont au Sud-est du site. Cette ressource est contenue dans les formations karstiques du crétacé, et la résurgence apparaît à la faveur d'un accident structural (chevauchement).

La commune d'Ayherre possède une source captée sur le versant Sud-ouest du pic de Garralda (Cf. Figure 7 en page suivante). Cette source utilisée pour l'alimentation en eau potable prend naissance dans les éboulis, au contact entre les micaschistes du cambrien et les schistes bleus de l'ordovicien. Cette résurgence se situe à 1,6 km au Sud du site de la SOCIETE DES CARRIERES DE SARE mais en amont hydrogéologique de ce dernier donc sans aucun impact possible en lien avec l'activité.

Ces deux captages bénéficient de périmètres de protection immédiate et rapprochée ainsi qu'une zone sensible qui n'interfèrent pas avec le projet :

- ✓ Source de Garralda (ancien code BDSS 10273X002) : DUP du 24/07/2009
- ✓ Source Uhaldegaraya (ancien code BDSS 10273X001) : DUP du 24/07/2009

→ Aucun forage, source ou puits n'est recensé à proximité immédiate de l'installation de stockage. Aucun ouvrage ne s'intéresse à la formation pegmatitique.



Figure 7 : carte de localisation des ouvrages d'eau potable recensés par l'ARS-UD64 dans un rayon de 2 km

1.3.2 Milieu naturel

Les cartes suivantes (Figure 8 et Figure 9), extraites du site Internet de la DREAL Nouvelle Aquitaine (SIGNEA), présentent la localisation des sites naturels remarquables les plus proches du site de la SOCIETE DES CARRIERES DE SARE.

Il s'agit :

- ✓ Des sites Natura 2000 :
 - « La Joyeuse (cours d'eau) » n°FR7200788
 - « La Bidouze (cours d'eau) » n°FR7200789
- ✓ Des ZNIEFF de type 2 :
 - « Landes de l'Arbéroue » n°720012206
 - « Grottes d'Oxocelhaya et d'Isturits » n°720012207

→ Le site est en dehors des zonages Natura 2000. Aucune évaluation des incidences Natura 2000 n'est donc jointe à ce dossier.

Pour mémoire :

Sites Natura 2000 :

Le réseau Natura 2000 vise à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen, dans un cadre global de développement durable. Le réseau Natura 2000 est constitué de deux types de zones naturelles :

- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la directive européenne « Habitats Faune Flore » de 1992 ;
- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la directive européenne « Oiseaux » de 1979.

ZNIEFF :

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I : ce sont des sites fragiles, de superficie généralement limitée, qui concentrent un nombre élevé d'espèces animales ou végétales originales, rares ou menacées, ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national ;
- Les ZNIEFF de type II : ce sont généralement de grands ensembles naturels diversifiés, sensibles et peu modifiés, qui correspondent à une unité géomorphologique ou à une formation végétale homogène de grande taille.

En tant que telles, les ZNIEFF n'ont pas de valeur juridique directe et ne constituent pas de documents opposables aux tiers. Toutefois, les ZNIEFF de type I doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement ou de gestion. Les ZNIEFF de type II doivent être systématiquement prises en compte dans les programmes de développement afin de respecter la dynamique d'ensemble des milieux.

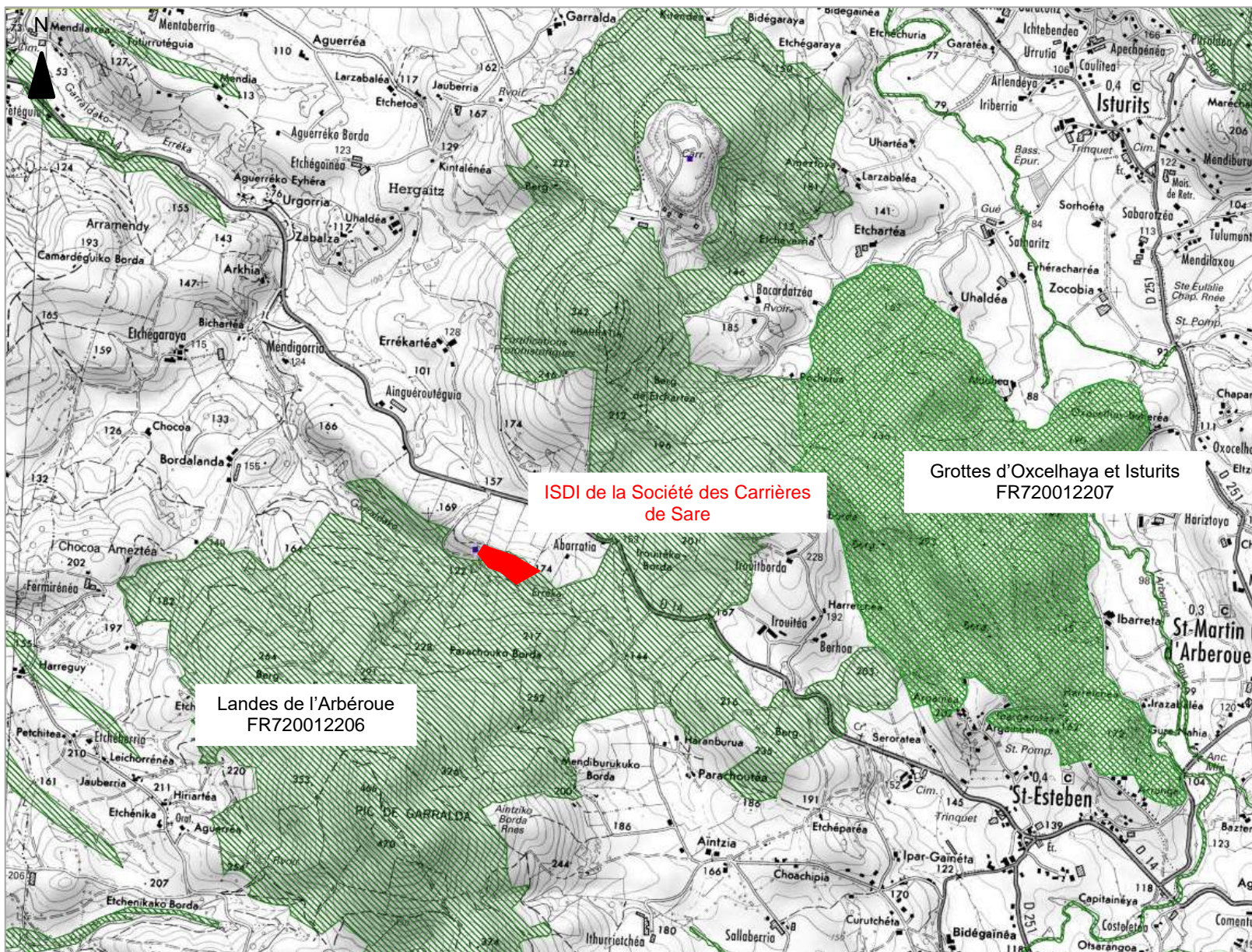


Figure 8 : localisation des ZNIEFF (source : Sigena)

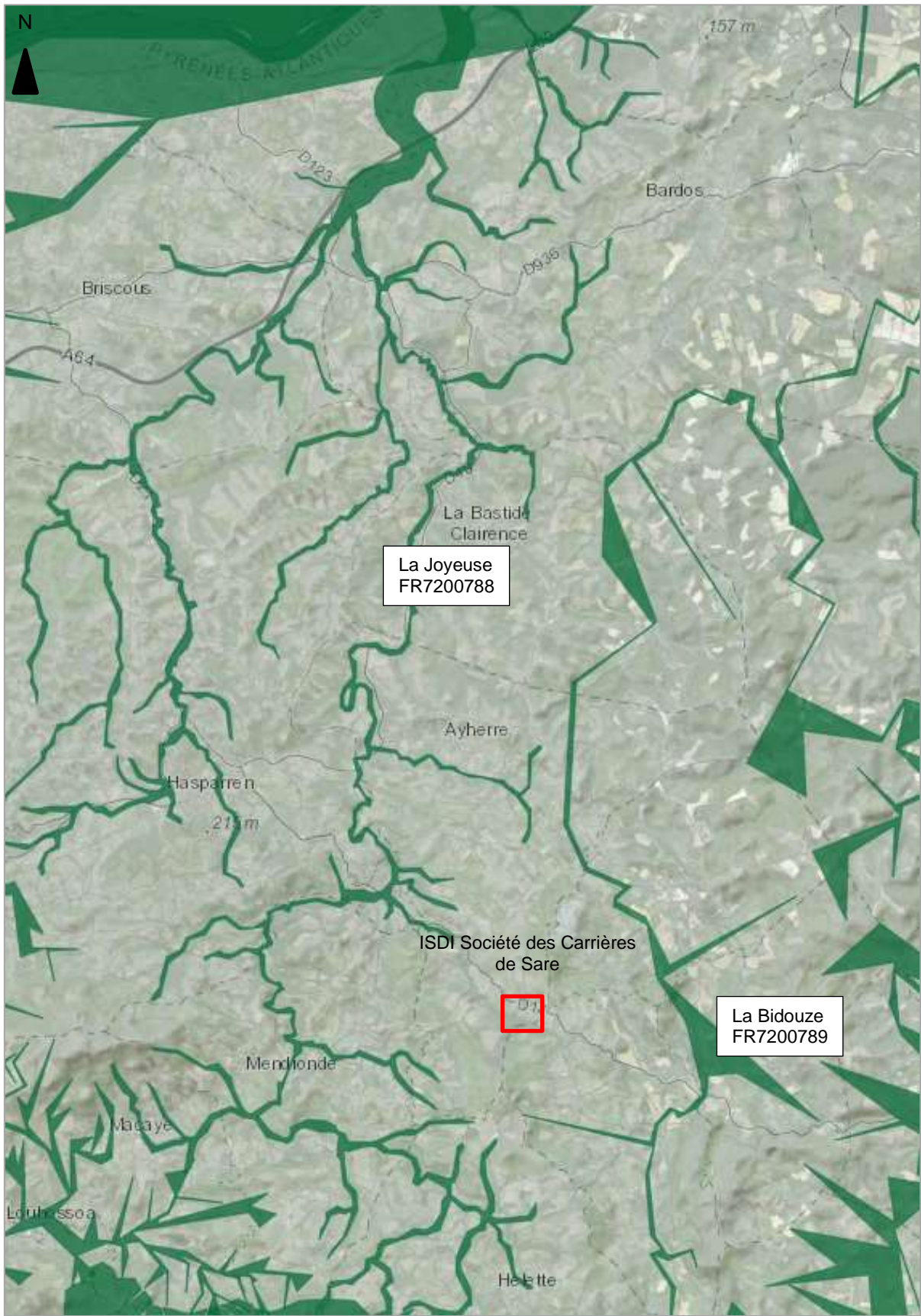


Figure 9 : localisation des sites Natura 2000 (source : INPN)

1.3.3 Synthèse des enjeux relatifs à l'eau

Les terrains concernés par le projet de la SOCIETE DES CARRIERES DE SARE se situent à environ 1,6 km au Nord de la source de Garralda et à 660 m de son périmètre de protection éloignée.

Rappelons qu'il n'existe pas de nappe au sein des pegmatites présentes sur le site. Il n'y a donc pas de risque de pollution des eaux souterraines.

Le ruisseau de Garralda pourrait être impacté par les éventuels risques de pollution des eaux superficielles car il se situe au Sud de l'installation de stockage (30 m au plus près), et en contrebas par rapport aux terrains du projet (128 m NGF).

Néanmoins, les eaux de ruissellement rejoindront indirectement le ruisseau, compte tenu de la topographie du site et du projet. Le risque est limité par la présence d'un bassin de collecte des eaux présent au Sud de l'installation. Il n'y a pas de rejet direct vers le cours d'eau.

Le suivi de la qualité des eaux du bassin réalisé par l'exploitant en 2020 et 2021 justifie l'absence de pollution des eaux. Les bordereaux d'analyse sont joints en ANNEXE.

En outre, la rigueur du contrôle et l'identification des apports garantiront la préservation de la qualité des eaux superficielles.

2 - NOTICE D'IMPACT

Tableau 1 : impacts – mesures d'évitement et réduction, voire de compensation		
Thème	Incidences potentielles liées à la poursuite de l'exploitation	Mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation
Paysage	<p>Le site actuel en exploitation n'est pas visible depuis la plus proche habitation au Nord-est, ni depuis la RD n°14.</p> <p>L'impact visuel et paysager est limité par la topographie de la zone, vallonnée et par la présence de boisements en périphérie du site.</p> <p>Les terrains de l'établissement ne sont concernés par aucun périmètre de site inscrit ou classé, ni de monument historique.</p> <p>Ainsi, la poursuite de l'exploitation n'entraînera pas d'incidences supplémentaires sur les aspects visuels et paysagers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La végétation en bordure du site sera maintenue ; - Le site et ses abords sont tenus en bon état de propreté, et régulièrement débroussaillés ; - La remise en état du site (plantations sur les talus et banquettes et harmonisation avec la carrière attenante à l'Ouest) contribuera à une meilleure insertion paysagère de l'installation de stockage.
Sols, sous-sols	<p>Les risques de pollution chronique ou accidentelle (effets indirects) seraient liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Aux eaux de ruissellement ; ✓ A un risque d'écoulement d'hydrocarbures en cas de fuite sur un camion ou engin de chantier (fuite, rupture de flexible) ; ✓ Au stockage des déchets non inertes. <p>Le milieu récepteur susceptible d'être impacté est le ruisseau de Garralda qui s'écoule au Sud du site et rejoint La Joyeuse à Bonloc, affluent de l'Adour.</p> <p>Pour rappel, il n'y a et aura pas de stockage de produits polluants sur le site (cuve de GNR, huiles, graisses).</p>	<p>L'exploitant a déjà mis en œuvre un certain nombre de mesures de réduction des impacts. Ces mesures seront maintenues dans le cadre du présent projet et concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le maintien d'un dispositif de gestion des eaux de ruissellement : les eaux seront collectées par des fossés périphériques et en pied de talus puis dirigées vers un bassin présent au point bas du site : voir la Figure 10 en page 16 ci-après ; - Lors du ravitaillement de l'engin par une citerne mobile tractée, en bord-à-bord, un bac chantier ou dispositif équivalent, est systématiquement employé ; en outre, cet engin est équipé d'un kit anti-pollution (couverture étanche, feuilles absorbantes) ; - En cas de fuite importante constatée, un protocole connu du personnel est mis en place : utilisation des couvertures absorbantes, rapatriement de l'engin du site, et le cas échéant excavation des terres souillées puis élimination vers une filière agréée ; - Le personnel est sensibilisé et formé aux risques de pollution et aux mesures organisationnelles d'intervention ; - Aucune opération d'entretien n'a lieu sur place. Les opérations d'entretien et réparations sont réalisées sur le site de la carrière d'Isturits ou à l'atelier de Cambo-les-Bains bénéficiant des équipements réglementaires ; - La réception des déchets inertes extérieurs fait l'objet d'une procédure d'acceptation stricte et rigoureuse (cf. PJ n°0) ; ils respecteront l'ensemble des critères d'acceptation définis dans l'arrêté ministériel du 12/12/2014 ; - La procédure interne à la société permet de vérifier que les déchets réceptionnés sont conformes et qu'ils respectent les normes fixées par l'arrêté préfectoral afin de limiter tout risque de pollution.

Tableau 1 : impacts – mesures d'évitement et réduction, voire de compensation		
Thème	Incidences potentielles liées à la poursuite de l'exploitation	Mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation
Eaux de surface	<p>Comme indiqué au § 1.2.2 page 4, le site n'intercepte aucun cours d'eau ni plan d'eau. En revanche le ruisseau de Garralda s'écoule au Sud de la zone de remblai et de la carrière. Ce cours d'eau ne sera pas impacté directement par le remblai.</p> <p>Les incidences potentielles sur les eaux superficielles (ruisseau de Garralda) seraient indirectes et liées au rejet des eaux de ruissellement, d'eaux usées ou d'extinction d'incendie.</p> <p>Les besoins en eau de l'établissement sont seulement liés à la consommation humaine. Ils sont assurés par des eaux embouteillées.</p> <p>L'exploitation de l'installation de stockage ne nécessite pas de consommation d'eau, hormis pour l'arrosage des pistes en période sèche et venteuse.</p> <p>Les consommations d'eau sont estimées entre 10 et 20 m³/an, en fonction du nombre de campagne effectué par an. L'eau proviendra du site d'Isturits. Rappelons qu'il n'y a pas de lavage d'engins ni d'infrastructures et de sanitaires.</p> <p>Il n'y a et aura pas de prélèvement d'eau dans le milieu naturel, ni de rejet d'effluents industriels.</p> <p>Indirectement, le risque d'altération de la qualité des eaux pourrait être lié à un écoulement d'hydrocarbures, du fait de la présence d'un ou deux engins de chantiers et de camions. Il est à relativiser car :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le site se situe en dehors de tout périmètre de captage d'eau potable ; ✓ Il n'y a pas de stockage d'hydrocarbures, graisses sur le site ; ✓ La présence de polluants sur le site ne pourrait relever que d'un scénario accidentel (fuite, écoulement lors du ravitaillement) ; ✓ Uniquement un ou deux engins seront présents pendant les campagnes d'exploitation. <p>Le suivi de la qualité des eaux du bassin réalisé par l'exploitant en 2020 et 2021 justifie l'absence de pollution des eaux. Les bordereaux d'analyse sont joints en ANNEXE de cette PJ19.</p>	<p>Les mesures proposées pour la protection des sols, du sous-sol seront de nature à protéger les eaux superficielles. D'autres mesures plus spécifiques seront prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La zone de remblai est positionnée au plus proche à 35 m du lit du cours d'eau ; - L'exploitant ancrera le pied du talus afin d'éviter tout glissement de terrain. Un relevé a minima annuel par drone sera également réalisé ; - Les abords de l'installation de stockage seront nettoyés régulièrement ; - Le personnel disposera d'un WC de chantier ; - L'exploitant utilisera le bassin de décantation présent au Sud en tant que dispositif de gestion des eaux pluviales ; - Une analyse des eaux en sortie du bassin de décantation avant rejet vers le milieu naturel et une analyse en aval du ruisseau Garralda seront réalisées annuellement afin de vérifier l'efficacité du dispositif en place et la qualité du cours d'eau ; - Le bassin de décantation sera entretenu annuellement par la SOCIETE DES CARRIERES DE SARE, a minima une fois par an ; - L'entretien des engins est réalisé sur le site voisin SCS d'Isturits ou à Camboles-Bains, dans les ateliers de l'entreprise équipés par des dispositifs adaptés.

Tableau 1 : impacts – mesures d'évitement et réduction, voire de compensation		
Thème	Incidences potentielles liées à la poursuite de l'exploitation	Mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation
Eaux souterraines	<p>Comme indiqué au § 1.3.1.1, page 7, l'installation se situe sur une veine pegmatitique (roche métamorphique) et est enserrée entre des terrains imperméables du cambrien (gneiss) et flysch qui ne contiennent pas de nappes d'eau souterraine.</p> <p>Aucun effet direct ou indirect n'est à attendre sur les eaux souterraines.</p> <p>Rappelons que l'établissement est implanté en dehors de tout périmètre de protection de captage et n'a aucune influence sur la ressource en eau potable du secteur.</p> <p>Le risque pour les eaux souterraines et superficielles est quasi inexistant du fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ De la nature des déchets réceptionnés (inertes) ; ✓ De l'absence de stockage de produits polluants sur ce site. 	<p>Les mesures proposées pour la protection des sols, du sous-sol et des eaux superficielles seront de nature à protéger les eaux souterraines.</p>

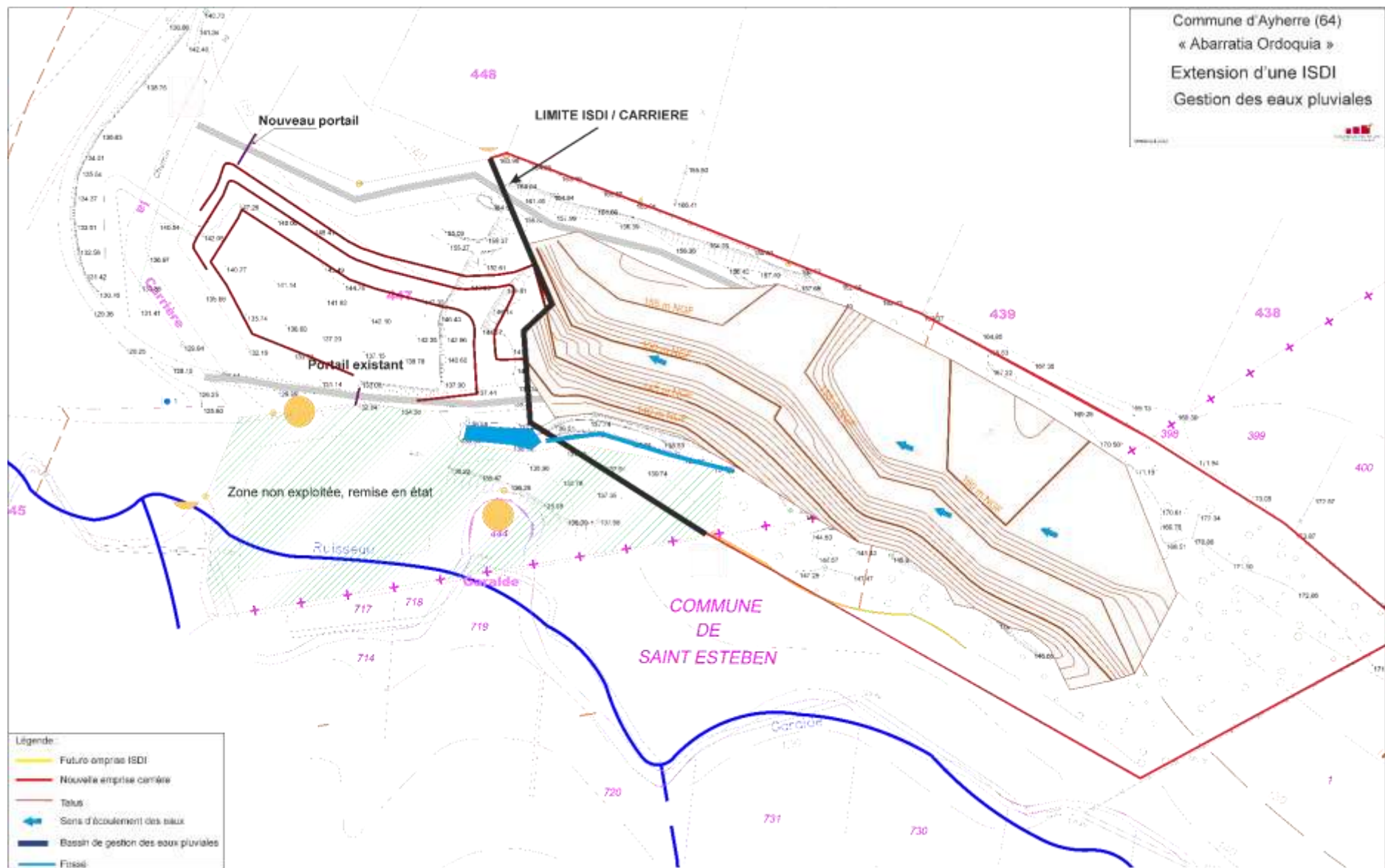


Tableau 1 : impacts – mesures d'évitement et réduction, voire de compensation		
Thème	Incidences potentielles liées à la poursuite de l'exploitation	Mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation
Air Poussières Odeur	<p>Le fonctionnement de cette installation peut être à l'origine d'émissions de poussières engendrées par le déplacement des engins et des camions qui desservent le site, par temps sec et/ou venteux ainsi que par le fonctionnement ponctuel de la cribleuse mobile.</p> <p>Cet impact est limité par le caractère intermittent de l'exploitation, par le nombre limité d'engin (un ou deux) et par la présence de boisements autour de la zone de remblai (écran naturel à la propagation).</p> <p>Les déchets quant à eux ne sont pas de nature pulvérulente. Leur stockage est peu émissif de poussières.</p> <p>Aucune odeur particulière n'est et ne sera émise par cet établissement. Les matières entrantes sont des déchets inertes.</p> <p>Une autre source potentielle de pollution peut être liée aux émissions des gaz d'échappement de l'engin et des camions. Ces émissions sont limitées par le fonctionnement intermittent de l'installation et le nombre limité d'engins (un ou deux) évoluant sur le site.</p>	<p>Les mesures destinées à réduire les possibilités d'envois de poussières sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La limitation de la vitesse de l'engin et des camions sur la piste interne ; - Si besoin, l'exploitant aura recours à une tonne à eau pour arroser la piste, en cas de période sèche ou venteuse ; - L'entretien régulier des engins est assuré par l'exploitant sur le site d'Isturits ou à Cambo-les-Bains, et conformément à la réglementation en vigueur. Seules les réparations d'urgence liées à un problème technique (fuite, rupture de durit, flexible ...) pourront se faire sur le site ; - Enfin, conformément à l'article 25 de l'arrêté de prescriptions générales du 12/12/2014, l'exploitant assurera une surveillance annuelle de ses émissions de poussières par le biais de mesures de retombées dans l'environnement. Pour cela, à minima 2 points seront choisis : le premier dans le secteur du site pour permettre d'avoir une mesure liée à l'activité du site, préférentiellement en direction des riverains au nord-est (Pt1), le deuxième dans le secteur, mais non influencé par l'activité (Point témoin). Ce point sera choisi en cohérence avec le contexte local. <p>La carte en page suivante (cf. Figure 11) localise les points de mesure de surveillance des retombées de poussières.</p>

<p>Bruit et voisinage</p>	<p>L'activité génère peu de bruit car le site est exploité par campagne : un jour à une semaine de travail en fonction des chantiers.</p> <p>Le fonctionnement des engins est donc ponctuel et limité.</p> <p>Les opérations de remblaiement de même que les apports de matériaux sont opérés durant les heures d'ouverture du site.</p> <p>On recense deux habitations dans le secteur du site, le long de la RD n°14 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ St-Esteben, lieu-dit Abarratia, 285 m au Nord-est ; ✓ Ayherre, lieu-dit Angurutegia, 390 m au Nord-ouest du site. <p>En août 2022, des mesures de bruit résiduel ont été réalisées au lieu-dit « Angurutegia ». Le niveau sonore en l'absence d'activité a été mesuré à 49 dB(A) au niveau de cette habitation. Le contexte étant similaire au lieu-dit « Abarratia » (proximité de la RD), le niveau résiduel peut être considéré égal à 49 dB(A).</p> <p>Le fonctionnement de un ou deux engins n'est pas susceptible d'indisposer le plus proche voisinage. Rappelons qu'il s'agit d'une poursuite d'exploitation sur un site existant, dans les mêmes conditions. L'extension de la zone de stockage quelques mètres à l'Ouest ne modifiera pas la perception sonore du site aux niveaux des habitations.</p> <p>L'exploitation d'une cribleuse par campagne n'est pas susceptible d'émettre beaucoup de bruit.</p> <p>Une estimation du niveau sonore en champ libre est néanmoins proposée ici, dans la situation la plus défavorable, c'est-à-dire lorsque le chargeur sera en position sommitale du site et que la cribleuse sera en fonctionnement.</p> <p>Le niveau de pression acoustique du chargeur, considéré à 30 m de la source, est de 55 dB(A).</p> <p>Le niveau de pression acoustique de la cribleuse, considéré à 30 m de la source, est de 75 dB(A).</p> <p>Dans le cas de sources ponctuelles, le niveau sonore décroît de 6 dB(A) par doublement de la distance.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le niveau sonore en limite de propriété sera limité à 70 dB(A). La cribleuse sera positionnée à plus de 30 mètres de la limite de propriété. • Le niveau sonore engendré à l'habitation « Abarratia » est estimé à 52,5 dB(A), sans tenir compte des conditions météorologiques, ni de la topographie des terrains et de leur occupation (boisements périphériques présents ici). <p>→ Le niveau sonore ambiant serait alors de 54 dB(A) à cette habitation (émergence de + 5 dB(A)).</p>	<p>Afin de limiter un éventuel impact sonore du fonctionnement de l'établissement, les mesures suivantes seront mises en place ou poursuivies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'usage de tout appareil de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs, hauts parleurs, etc.) est interdit ; - Un contrôle des niveaux sonores sera réalisé lors de la prochaine campagne au niveau des habitations les plus proches, pour vérifier la conformité et le respect de la réglementation. <p>En tout état de cause, les niveaux en limite de site ne devront pas dépasser 70 dB(A). Les émergences aux habitations devront rester inférieures à 5 dB(A) ou 6 dB(A) selon le niveau sonore ambiant mesuré (référence à l'arrêté ministériel du 10/01/1997).</p> <p>La carte en page suivante (cf. Figure 11) localise les points de mesure de surveillance du bruit.</p>
----------------------------------	--	--

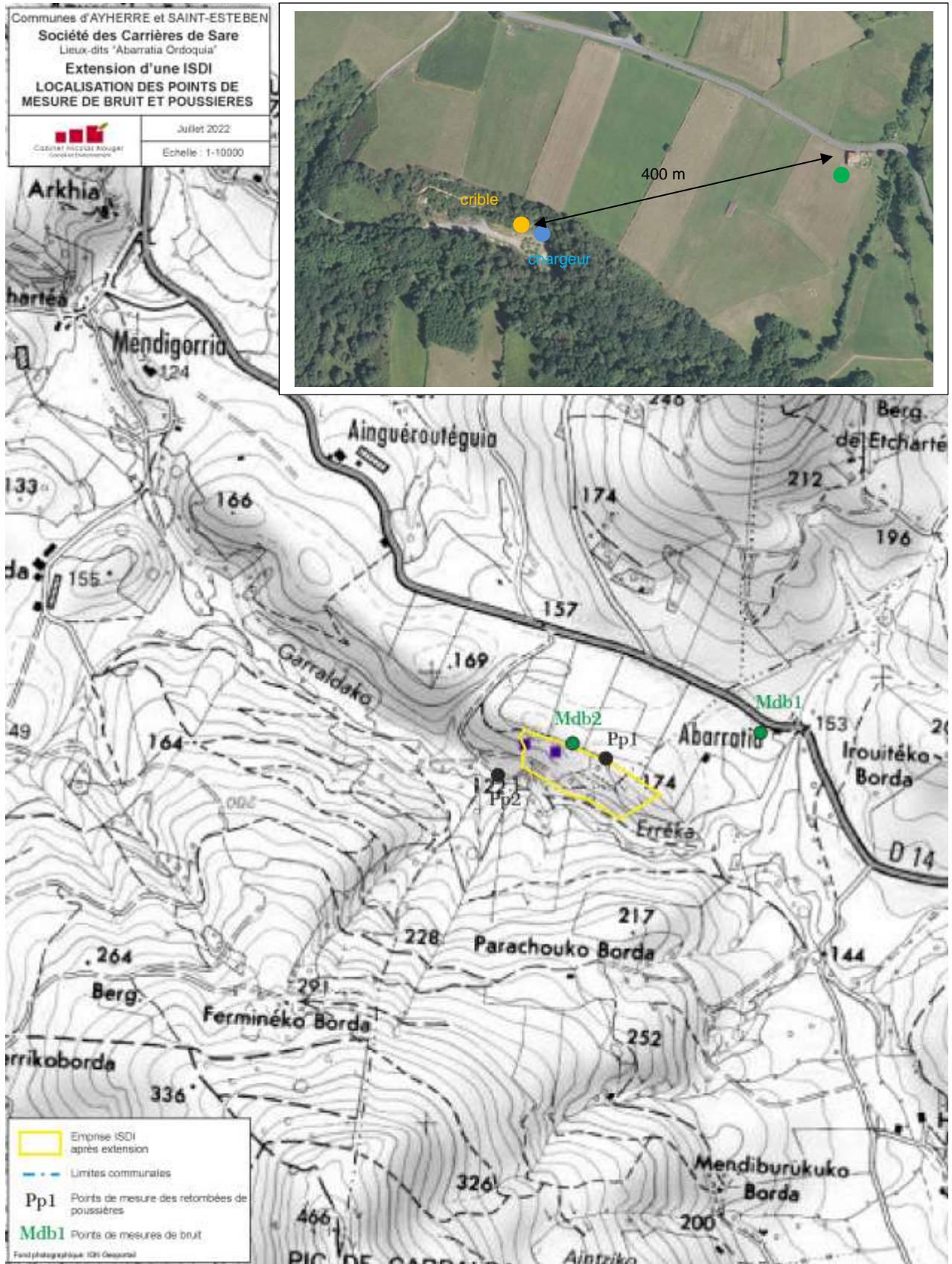


Figure 11 : carte de localisation des points de mesure de bruit et de retombées de poussières

Tableau 1 : impacts – mesures d'évitement et réduction, voire de compensation		
Thème	Incidences potentielles liées à la poursuite de l'exploitation	Mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation
Zonages biologiques	<p>L'établissement se situe interfère avec la ZNIEFF de Type II « Landes de l'Arbéroie ».</p> <p>Le site Natura 2000 le plus proche est situé 2 km au Nord-ouest du site. Il s'agit de La Joyeuse dont le ruisseau de Garralda est un affluent.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'exploitation se poursuivra sur un périmètre ICPE déjà autorisé et s'étendra sur les terrains de l'ancienne carrière à l'Ouest. Aucun impact direct lié à la poursuite de l'exploitation n'est à attendre sur les zonages biologiques identifiés. ✓ Indirectement et ponctuellement, les eaux rejetées pourraient altérer la qualité du cours d'eau au Sud (ruisseau de Garralda) et entraîner une incidence temporaire sur les habitats et les espèces aquatiques. 	<p>Des mesures seront prises afin de gérer les eaux de ruissellement et les risques de pollution, accidentelle ou chronique, lors de l'exploitation (se reporter aux mesures relatives aux sols et aux eaux superficielles).</p>
Milieu naturel	<p>Les terrains sont occupés par une zone en cours de remblaiement à l'Est (zone autorisée « ISDI ») puis par des boisements de jeunes chênes et châtaigniers à l'Est et au Nord-est.</p> <p>Sur les pentes, plus abruptes sur ce secteur, se sont développées des fougères femelles, blechnums et millepertuis androsèmes notamment.</p> <p>Les terrains de l'extension de l'ISDI sont occupés par la piste d'exploitation commune à la carrière et à l'installation de stockage actuelle. Des fourrés ont colonisé les anciens gradins d'exploitation dans la partie Nord.</p> <p>Les fourrés sont composés des essences suivantes : ajoncs d'Europe, peupliers trembles, saules marsault, ronces communes, fougères aigles, robiniers faux-acacias, peupliers noirs, quelques pousses d'aulnes, de chênes pédonculés, de chênes d'Amérique et de châtaigniers...</p> <p>La partie Sud de l'emprise du site (Sud de la piste d'accès) est occupée par une aulnaie. Les espèces en présence sont principalement les aulnes glutineux et peupliers noirs. Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire et d'une zone humide selon le critère végétation.</p> <p>Cette aulnaie est totalement évitée par la poursuite de l'exploitation de l'ISDI.</p> <p>A noter qu'actuellement il n'y a pas de développement d'espèces envahissantes sur ce site.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Se reporter aux mesures spécifiques indiquées plus haut et concernant la maîtrise des incidences sur les eaux, l'air et le voisinage. - Concernant les espèces exotiques envahissantes, un programme de surveillance/prévention sera mis en place. - Le contrôle rigoureux des apports extérieurs selon la procédure définie en PJO sera maintenu.

Tableau 1 : impacts – mesures d'évitement et réduction, voire de compensation																										
Thème	Incidences potentielles liées à la poursuite de l'exploitation	Mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation																								
Trafic et circulation	<p><u>Trafic routier</u></p> <p>L'activité actuelle de réception des déchets inertes implique la venue de camions des sociétés du groupe DURRUTY principalement dont le trafic annuel est très variable d'une année sur l'autre.</p> <p>En 2014, le trafic sur la RD n°14 à hauteur de Saint-Esteben était de 1 160 véhicules par jour dont 7,42% de poids lourds (86 PL).</p> <p>Les camions empruntent systématiquement la RD n°14 pour venir sur le site puis le chemin rural dit « de la carrière ».</p> <p>En considérant que la charge utile des camions est plus ou moins égale à 28 tonnes (80% de semi-remorques), l'évaluation du trafic routier a pu être estimée comme suit (Tableau 2) :</p> <table border="1" data-bbox="353 580 1169 810"> <thead> <tr> <th colspan="3">Tableau 2 : estimation du trafic routier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Trafic maximal autorisé (9 500 t/an)</td> <td>Estimation du nombre maximal autorisé de rotations de véhicules par an</td> <td>339</td> </tr> <tr> <td>Trafic futur (45 000 t/an)</td> <td>Estimation du nombre maximal futur de rotations de véhicules par an</td> <td>1 607</td> </tr> </tbody> </table> <p>La poursuite de l'exploitation entrainera une augmentation du trafic routier sur cet axe.</p> <p>Les camions déchargent uniquement pendant les horaires d'ouverture du site, du lundi au vendredi hors jours fériés.</p> <p>Les effets de la poursuite d'activité sur le trafic routier sont négligeables et en tout état de cause ne seront pas de nature à engendrer une gêne supplémentaire pour les riverains.</p> <p>Rappelons que le chemin emprunté pour accéder au site est à l'écart de toute habitation.</p>	Tableau 2 : estimation du trafic routier			Trafic maximal autorisé (9 500 t/an)	Estimation du nombre maximal autorisé de rotations de véhicules par an	339	Trafic futur (45 000 t/an)	Estimation du nombre maximal futur de rotations de véhicules par an	1 607	<ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a pas de mesures alternatives à l'approvisionnement et à l'expédition par camions. Le site est desservi uniquement par la route. L'optimisation des volumes transportés est la seule mesure efficace en vue de la maîtrise des flux de camions. - Le trafic routier est régulé par le service logistique de Cambo-les-Bains. - L'exploitant envisage la mise en place du double frêt des camions, en considérant une gestion commune avec la carrière attenante. L'objectif est d'atteindre 33% (1/3). <p>Ainsi, la mise en place de ce double frêt réduirait les incidences liées au trafic routier sur la globalité des sites d'exploitation.</p> <table border="1" data-bbox="1234 560 2002 948"> <thead> <tr> <th colspan="3">Tableau 3 : estimation du trafic routier avec et sans le double frêt</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Sans double frêt</th> <th>Avec double frêt</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Trafic maximal annuel pour l'apport en déchets inertes (nombre de rotations de camions)</td> <td>1 607</td> <td>1 100 (*)</td> </tr> <tr> <td>Trafic maximal annuel pour l'expédition des pegmatites (nombre de rotations de camions)</td> <td>187</td> <td>124</td> </tr> <tr> <td>Total annuel (nombre de rotations de camions) :</td> <td>1 854</td> <td>1 324</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) le transport étant couplé avec celui d'Isturits, la mise en place du double frêt sur l'ensemble du pôle d'activité de la SCS (Isturits/Ayherre/St Esteben) permettra de limiter le trafic de camions.</p> <p>➔ Le trafic global annuel sera divisé par 1,5 grâce au double-fret.</p>	Tableau 3 : estimation du trafic routier avec et sans le double frêt				Sans double frêt	Avec double frêt	Trafic maximal annuel pour l'apport en déchets inertes (nombre de rotations de camions)	1 607	1 100 (*)	Trafic maximal annuel pour l'expédition des pegmatites (nombre de rotations de camions)	187	124	Total annuel (nombre de rotations de camions) :	1 854	1 324
	Tableau 2 : estimation du trafic routier																									
Trafic maximal autorisé (9 500 t/an)	Estimation du nombre maximal autorisé de rotations de véhicules par an	339																								
Trafic futur (45 000 t/an)	Estimation du nombre maximal futur de rotations de véhicules par an	1 607																								
Tableau 3 : estimation du trafic routier avec et sans le double frêt																										
	Sans double frêt	Avec double frêt																								
Trafic maximal annuel pour l'apport en déchets inertes (nombre de rotations de camions)	1 607	1 100 (*)																								
Trafic maximal annuel pour l'expédition des pegmatites (nombre de rotations de camions)	187	124																								
Total annuel (nombre de rotations de camions) :	1 854	1 324																								
	<p><u>Gêne, dangers et nuisances liés au trafic de camions</u></p> <p>La circulation des camions ne génère pas d'envols de poussières importants car la piste d'accès à la zone de stockage est engravée.</p> <p>En matière de sécurité routière, l'accès au site présente une bonne visibilité et aucun danger particulier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'exploitant veille à entretenir le chemin rural ainsi que la sortie sur la voirie publique (RD n°14) : vigilance sur la formation d'ornières, le soulèvement de poussières, de déchets ou de dépôt de boues. - Une balayeuse et une tonne à eau interviennent pour nettoyer la voirie, notamment au niveau de l'intersection du chemin rural avec la RD n°14. - Un panneau avertisseur adéquat a été positionné à l'intersection et des panneaux avertisseurs la sortie de camions sont disposés de part et d'autre de la RD n°14. 																								
Vibrations	Les sources de vibrations sont inexistantes.	Aucune mesure particulière n'est à mettre en place.																								

Tableau 1 : impacts – mesures d'évitement et réduction, voire de compensation		
Thème	Incidences potentielles liées à la poursuite de l'exploitation	Mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation
Déchets	Les déchets produits sur ce site sont les éventuels refus de tri ou indésirables rencontrés dans les bennes des camions. Il s'agit de déchets non dangereux mais non admissibles en ISDI (ferrailles, bois, plastiques, plâtre). Les quantités sont infimes dans la mesure ou un pré-tri est déjà réalisé sur les chantiers par les entreprises de travaux publics du groupe DURRUTY (SOBAMAT, Carrières et Travaux de Navarre et SN LAUSSU) ou bien au niveau des sites de transit de ces entreprises.	L'exploitant disposera une benne sur son site pour collecter ces déchets indésirables. Il archivera les bordereaux de suivi et d'élimination de ses déchets vers des filières appropriées et tiendra à jour un registre de ses déchets sortants.

3 - ANNEXE : SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX DU BASSIN

BILAN ANNUEL DU SUIVI DE LA QUALITÉ DES REJETS EAUX - ANALYSE ANNUELLE



Ayh_eau01 : Sortie bassin de décantation - Entrée			
Paramètres à analyser	Valeurs limites	16/12/2020	18/11/2021
Conductivité (µS/cm)		241	189
Température (°C)	< 30°C	13,8	17,3
pH	5,5 < pH < 8,5	7,69	7,8
MEST (mg/L)	< 35 mg/L	6,4	15
DCO (mg/L)	< 125 mg/L	7	11
Hydrocarbures (mg/L)	< 10 mg/L	<0,05	<0,05
Couleur vraie (mg Pt/L)	< 100 mg Pt/L		
Débit (L/s)		0	0
Remarques particulières		Prélèvement au droit du bassin	Prélèvement au droit du bassin

Commentaires : Lors des campagnes de 2020 et 2021, aucune surverse dans le milieu naturel au niveau du bassin de décantation n'a été observée. Les prélèvements ont donc été effectués au droit du bassin de décantation. Les résultats obtenus sont conformes aux valeurs réglementaires.



RCS PAU 98 B 263 - N° SIRET 418 814 059 00014 - CODE APE 7120B
88, Rue des écoles - 64150 LAGOR Tel: 05-59-60-23-85 Fax: 05-59-60-74-42

Echantillon : AYH-eau01 Bassin décantation Entrée
Lieu de prélèvement : Carrière de Ayherre
Nature de l'échantillon : Eau résiduaire
Prélèvement assuré par : le client le 16/12/2020
Réception au laboratoire : 17/12/2020
Demandeur de l'analyse : GESTION ET SERVICES DURRUTY
Copie(s) des résultats à : GESTION ET SERVICES DURRUTY GESTION ET SERVICES DURRUTY CARRIERES DE SARE

GESTION ET SERVICES DURRUTY Mme MORA

AVENUE DE L'URSUYA
64250 CAMBO-LES-BAINS

Responsabilité technique des analyses :

Chimie de l'environnement : Isabelle DURAND - Régine NOUGUE-DEBAT - Sandrine CAN

PARAMETRES	RESULTAT	UNITE	METHODE
------------	----------	-------	---------

Traitement sur échantillon avant analyse

Extraction	Extraction liquide/liquide des hydrocarbures par balancement et purification			L
<i>Date de mise en analyse : 18/12/2020</i>				

PARAMETRES GLOBAUX

Paramètres globaux

Conductivité à 25°C <i>Date de mise en analyse : 18/12/2020</i>	241	µS/cm	NF EN 27888	C* L
Matière en suspension ^a <i>Date de mise en analyse : 18/12/2020</i>	6,4	mg/l	NF EN 872	L
^a Filtre de marque GELMAN type A/E				
pH <i>Date de mise en analyse : 18/12/2020</i>	7,69		NF EN ISO 10523	C* L
DCO ST <i>Date de mise en analyse : 18/12/2020</i>	7	mg O2/l	ISO 15705	C* L
Température de l'échantillon <i>Date de mise en analyse : 18/12/2020</i>	14,8	°C	Température	L

Indices globaux

Indice Hydrocarbure	<0,05	mg/l	NF EN ISO 9377-2	C* L
---------------------	-------	------	------------------	------

Paramètres mesurés sur site

(COC64) Température eau client	13,8	°C		L
--------------------------------	------	----	--	---



Laboratoires
des Pyrénées et des Landes

N° de regroupement 200559
N° de Dossier 804733
N° Echantillon : 1
Page N°: 2/2

RCS PAU 98 B 263 - N° SIRET 418 814 059 00014 - CODE APE 7120B
88. Rue des écoles - 64150 LAGOR Tel: 05-59-60-23-85 Fax: 05-59-60-74-42

Commentaires

à Lagor, le 29/12/2020

Agréé par le Ministère des Solidarités et de la Santé.
Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère
de la transition écologique et solidaire dans les conditions de
l'arrêté du 27 octobre 2011.



ACCREDITATION
LAGOR :1-1173

PORTEE
DISPONIBLE SUR
www.cofrac.fr

Le rapport ne concerne que les échantillons soumis à analyse.
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et avec l'autorisation du laboratoire.
L'accréditation de la section Essai du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seules analyses couvertes par
l'accréditation C*
MI : Méthode Interne
La portée des agréments et des accréditations, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Sites d'analyses : L pour Lagor, T pour Tarbes, A pour Agen, An pour Anglet, M pour Méribourg, ST pour les sous-traitances, STM pour
sous-traitance Mont De Marsan

Chef de Service

S. LUCAS



RCS PAU 98 B 263 - N° SIRET 418 814 059 00014 - CODE APE 7120B
88, Rue des écoles - 64150 LAGOR Tel: 05-59-60-23-85 Fax: 05-59-60-74-42

Echantillon : AYH-eau01 Bassin décantation Entrée
Lieu de prélèvement : Carrière de Ayherre
Nature de l'échantillon : Eau résiduaire
Prélèvement assuré par : le client le 18/11/2021 à 16:23
Réception au laboratoire : 19/11/2021
Demandeur de l'analyse : Autocontrôle
Copie(s) des résultats à : CARRIERES DE SARE

CARRIERES DE SARE MAILLOS Hugo-Luc

Avenue d'ursuya - BP 31
CS 30031
64250 CAMBO-LES-BAINS

Responsabilité technique des analyses :

Chimie de l'environnement : Isabelle DURAND - Régine NOUGUE-DEBAT - Severine LAFFONT

PARAMETRES	RESULTAT	UNITE	METHODE
------------	----------	-------	---------

Traitement sur échantillon avant analyse

Extraction	Extraction liquide/liquide des hydrocarbures par balancement et purification			L
<i>Date de mise en analyse : 22/11/2021</i>				

PARAMETRES GLOBAUX

Paramètres globaux

Conductivité à 25°C <i>Date de mise en analyse : 23/11/2021</i>	189	µS/cm	NF EN 27888	C* L
Matière en suspension ^a <i>Date de mise en analyse : 23/11/2021</i>	15	mg/l	NF EN 872	L
^a Filtre de marque GELMAN type A/E				
pH <i>Date de mise en analyse : 23/11/2021</i>	7,8		NF EN ISO 10523	C* L
DCO ST <i>Date de mise en analyse : 22/11/2021</i>	11	mg O2/l	ISO 15705	C* L
Température de l'échantillon <i>Date de mise en analyse : 23/11/2021</i>	17,3	°C	Température	L

Indices globaux

Indice Hydrocarbure	<0,05	mg/l	NF EN ISO 9377-2	C* L
---------------------	-------	------	------------------	------

Paramètres mesurés sur site

(COC64) Température eau client	17,8	°C		L
--------------------------------	------	----	--	---



Laboratoires
des Pyrénées et des Landes

N° de regroupement 235612
N° de Dossier 876018
N° Echantillon : 1
Page N°: 2/2

RCS PAU 98 B 263 - N° SIRET 418 814 059 00014 - CODE APE 7120B
88. Rue des écoles - 64150 LAGOR Tel: 05-59-60-23-85 Fax: 05-59-60-74-42

Commentaires :

Prélèvement assuré par le client, l'exactitude des informations fournies sont sous la responsabilité de celui-ci, le résultat s'applique à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

à Lagor, le 02/12/2021

Agréé par le Ministère des Solidarités et de la Santé.
Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère
de la transition écologique et solidaire dans les conditions de
l'arrêté du 27 octobre 2011.



ACCREDITATION
LAGOR :1-1173

PORTEE
DISPONIBLE SUR
www.cofrac.fr

Le rapport ne concerne que les échantillons soumis à analyse.
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et avec l'autorisation du laboratoire.
L'accréditation de la section Essai du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seules analyses couvertes par
l'accréditation C*
MI : Méthode Interne
La portée des agréments et des accréditations, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Sites d'analyses : L pour Lagor, T pour Tarbes, A pour Agen, An pour Anglet, M pour Mégnac, ST pour les sous-traitances, STM pour
sous-traitance Mont De Marsan

Chef de Service

S. LUCAS